

Des familles roms qui sont en errance



© Sébastien Goetschmann / Libre de droits

Article de Sophie Dupont paru dans La Liberté.

Depuis l'interdiction de la mendicité, des gens qui venaient à Lausanne se retrouvent sur les routes européennes, sans port d'attache.

A l'occasion de la journée internationale des Roms, les milieux venant en aide à la communauté ont fait le point hier sur les conséquences de l'interdiction de la mendicité. La communauté chrétienne Sant'Egidio, qui avait mené un programme de scolarisation d'enfants roms en Suisse, note une précarisation des familles avec enfants mineurs.

Dès l'entrée en vigueur de l'interdiction le 1er novembre dernier, beaucoup d'entre elles, démunies, ont quitté la Suisse. «Elles ont cherché un point de chute, là où elles avaient de la famille», explique Anne-Catherine Reymond, présidente de Sant'Egidio. Une trentaine de personnes ont rejoint un camp à Grenoble notamment, où elles espéraient bénéficier d'une tolérance.

C'est le cas de la famille de Maria et de ses frères et sœurs, âgés de 9 et 15 ans. «Ces familles se sont installées dans des baraquements, sans eau ni électricité, mais elles avaient au moins un toit», poursuit la présidente de Sant'Egidio.

Des démarches de scolarisation ont été faites pour ces enfants qui avaient auparavant fréquenté les bancs de l'école à Lausanne. Lorsque le camp a été démantelé un matin d'hiver, la famille de Maria s'est retrouvée dans un squat, avant d'être chassée et de fuir à Chambéry, puis Avignon et Montpellier. «Avec l'interdiction, le «problème rom» n'a pas été résolu. Au contraire, il a été déplacé et, pour la majorité, il a été accentué. De nombreuses personnes reviennent à Lausanne, tant la situation s'est détériorée en Europe», constate-t-elle.

Dans le canton de Vaud, les Roms tentent de trouver du travail (notre édition du 7 février). A Lausanne, l'Armée du salut continue à offrir des permanences hebdomadaires, fréquentées actuellement par une trentaine de personnes.

Après son échec devant le Tribunal fédéral, le recours contre l'interdiction de la mendicité a été déposé le 29 mars à la Cour européenne des droits de l'homme. Les plaignants, Roms et personnalités suisses, dénoncent une violation des libertés fondamentales.

L'association Opre Rrom relève que 10 à 12 millions de Roms dans l'Union européenne sont traités comme des «citoyens de seconde zone».

L'Armée du Salut, Sant'Egidio, Opre Rroms et Point d'appui, ont organisé la conférence de presse du 8 avril 2019 sur la situation des Rroms depuis l'interdiction de la mendicité dans le canton de Vaud.

Auteur

Sophie Dupont

Publié le

9.4.2019